

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 31 Août 2021

L' an 2021 et le 31 Août à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle des Fêtes sous la présidence de
DEVRESSE Jean Pol Maire

Présents : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : FLODROPS Ingrid, FRAINCART Aurore, HELLEBOUT Ludivine, LAIR Gislaine, PROFILI Maria Lina, MM : BRAIBANT Jean Louis, DENIS Frédéric, HUSSON Philippe, MASSON Romain, RASQUIN Fabrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GANTOIS Renée à Mme HELLEBOUT Ludivine, GUMEZ Sandrine à M. RASQUIN Fabrice

Excusé(s) : MM : CLAUDET Franck, LAURENT Fabrice

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 25/08/2021

Date d'affichage : 25/08/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 01/09/2021

et publication ou notification

du : 01/09/2021

A été nommé (e) secrétaire : Mme HELLEBOUT Ludivine

Ordre du jour

- 1°) Affaires financières et comptables
- 2°) Personnel communal et affaires y afférent : Création de deux emplois saisonniers du 01 au 30.09.2021
- 3°) Questions diverses
- 4°) Informations du Maire

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Récompenses du concours des maisons fleuries 2021
Création de deux emplois saisonniers du 01 au 30.09.2021

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h. Mme HELLEBOUT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte rendu de la séance du 27.07.2021 est approuvé à l'unanimité.

réf : **2021-073 Récompenses du concours des maisons fleuries 2021**
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de fixer les récompenses du concours des maisons fleuries 2021 comme suit :

23 bons à 20 €
17 bons à 35 €
1 bon à 60 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-074 Création de deux emplois saisonniers du 01 au 30.09.2021**
Le Conseil Municipal,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-I-1,

Considérant qu'il est nécessaire pour les besoins du service technique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, de créer deux emplois non permanents d'Adjoint technique pour assurer les fonctions d'Agent d'entretien espaces verts bâtiments et voiries sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE la création de deux emplois non permanents à temps complet 35/35ème dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie C aux services techniques pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1 mois du 01 au 30.09.2021.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par contrat à durée déterminée.

La rémunération sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de

recrutement.

DECIDE de dégager les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

NEANT

Complément de compte-rendu:

Informations du Maire :

- Courrier de l'Office National des Forêts : inscription du point au prochain ordre du jour du Conseil Municipal
- RDV avec le représentant de la SNCF sur le cadencement. Mr Le Maire a demandé à desservir à l'heure le lycée de Givet et favoriser l'utilisation du vélo
- Le 16/09/2021 à 20h à la salle des fêtes séance gratuite de cinéma du film tourné à la ferme sur réservation
- Perte probable d'un médecin qui ne veut pas se vacciner
- Enquête publique pour la révision du PLU du 30.08 au 30.09.2021
- Projet d'installation d'une auto-école Avenue Posty

Mme PROFILI souhaite savoir quand seront rebouchés les trous sur la voirie. C'est en attente du macadam.

Mr RASQUIN demande que la mairie de Hierges soit contactée pour le changement des panneaux de signalisation de changement de vitesse.

Mme LAIR signale le dépôt de pneus sur les parts de bois de la carrière, la demande de nettoyer le coupe-feu à la montagne des vignes le dépôt sur la voie publique d'encombrants.

Mme FLODROPS demande quand sera fait l'entretien des vignes. Mr BRAIBANT répond que c'est prévu dès que possible.

Mr DEVRESSE informe que Mr MASSON a fait un rapport sur l'état des ponts suite aux inondations : des travaux seront nécessaires après autorisation de la police de l'eau.

Mme PROFILI demande à intégrer la commission du logement : prochain Conseil Municipal qui peut être prévu le mercredi 29.09.2021.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h24.

En mairie, le 01/09/2021
La secrétaire
Mme HELLEBOUT Ludivine

Hellebout



